RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 01033
Numéro SIREN : 784 945 867
Nom ou dénomination : AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2017 sous le numéro de dépôt 6951

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 9 MAI 2017
Numéro : 6951

AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL

Société Anonyme
au capital de 45 917,64 euros
Siège Social : 4 Avenue de la Division Leclerc
91290 ARPAJON
RCS EVRY 784 945 867

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er novembre 2016

L'an deux mille seize,
Et le premier novembre,
A 17 heures,

Les actionnaires de la société **AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL**, société anonyme au capital de 45 917,64 euros, dont le siège social est 4 avenue de la Division Leclerc - 91 290 ARPAJON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur René SOULTAN**, en sa qualité de **Président Directeur Général.**

Madame Claudine SOULTAN et La Société BAFYAS actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataire, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Aurélie SOULTAN est désignée comme secrétaire.

Messieurs Eddie LOUISOR et Michel VENTURINI également convoqués sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 012 actions sur les 3 012 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

AS AB CS

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry : dépôt N°6951 en date du 19/05/2017

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des nouveaux Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation sur la démission de M. GAIRE Jacques de ses fonctions de Commissaires aux comptes titulaire,
- Approbation sur la démission de M. BERNARD Yves de ses fonctions de Commissaires aux comptes suppléant
- Nomination des nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Jacques GAIRE aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire par lettre en date du 21 juillet 2016.

L'Assemblée Générale approuve également la démission de Monsieur BERNARD Yves de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant en date du 31 juillet 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AS AB OS

DEUXIEME RESOLUTION

l'Assemblée Générale décide, en conséquence de la résolution qui précède, de nommer en qualité de :

- nouveau Commissaire aux comptes titulaire **Monsieur Eddie LOUISOR**, 526 Av De Lattre de Tassigny 83000 TOULON,
- nouveau Commissaire aux comptes suppléant **Monsieur Michel VENTURINI** "Le Marino" avenue Claude Farrère 83000 TOULON

Pour le temps restant à courir des mandants de leurs prédécesseurs soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur René SOULTAN

Les Scrutateurs
Madame Claudine SOULTAN

La Secrétaire
Mademoiselle Aurélie SOULTAN

La Société BAFYAS
Représentée par son Président M. BALLOUKI Abdessamad